



RÉGATTE ANNUELLE "TRY"



Yacht Club de Pointe-Claire, Pointe-Claire, Québec



AVIS DE COURSE (REVISION 1, 2026-04-20)
10 au 12 juillet 2026

Autorité organisatrice : Yacht Club de Pointe-Claire

1. RÈGLES

- 1.1. La régata sera régie par les règles telles que définies dans les Règles de course à la voile.
- 1.2. En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

2. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 2.1. L'événement de régata sera initialement limité aux classes de bateaux suivantes : Optimists, Optimist Verte, ILCA 4 (Laser 4.7), ILCA 6 (Laser Radial), ILCA 7 (Full), et Club 420. Il est possible d'accepter d'autres classes.
- 2.2. Les concurrents des classes ILCA peuvent choisir un gréement **ILCA 4, 6 ou 7** mais doivent utiliser le même gréement pour toute la régata.
- 2.3. Un minimum de 5 inscriptions effectuées au moins une semaine avant l'évènement est requise pour constituer une classe.
- 2.4. Tous les compétiteurs doivent signer le formulaire de décharge de responsabilité. Si l'athlète est âgé



de moins de 18 ans, le formulaire doit être signé par son gardien légal. Tous les concurrents doivent fournir une preuve d'âge.

- 2.5. L'inscription sera complète quand tous les documents nécessaires seront soumis et le paiement acquitté. Pour être éligible aux tarifs réduits, les frais doivent être reçus avant la date limite.
- 2.6. Tous les concurrents des classes Optimist doivent être nés en 2011 ou après.
Tous les concurrents de la classe ILCA 4 doivent être nés en 2009 ou après.
Tous les concurrents de la classe ILCA 6 doivent être nés en 2005 ou après.
Tous les concurrents de la classe ILCA 7 doivent être nés en 2002 ou après.
Tous les concurrents de la classe C420 doivent être nés en 2004 ou après.

3. FRAIS D'INSCRIPTIONS

- 3.1. Frais d'inscriptions à la régata, taxes incluses. Les frais incluent le souper de samedi.

	RAIS D'INSCRIPTIONS PAYÉ AVANT LE 3 JUILLET, 16H00	FRAIS D'INSCRIPTIONS PAYÉ AVANT LE 9 JUILLET, 12H00	FRAIS D'INSCRIPTIONS PAYÉ APRES LE 9 JUILLET, 12H00 SUR PLACE
BATEAU SIMPLE	85,00 \$	120,00 \$	155,00 \$
BATEAU DOUBLE	105,00 \$	145,00 \$	175,00 \$

- 3.2. Les formulaires d'inscription sont disponibles sur le site Internet du Yacht Club de Pointe Claire: www.pcyq.qc.ca/fr/ Après le 9 juillet, 12h. les inscriptions se feront sur place entre 2h00 et 18h le 9 juillet et de 8h30 à 10h le 10 juillet.
- 3.3. Pour les inscriptions sur place le chèque doit être fait au nom du Yacht Club de Pointe-Claire ou e-transféré à accounting@pcyc.qc.ca.
- 3.4. Un bateau accompagnateur avec ou sans entraîneur n'a aucuns frais d'inscription à payer, mais doit s'inscrire sur une liste au bureau d'inscription.

4. HORAIRE

- 4.1.

DATE	HEURE	ÉVÈNEMENT
JEUDI 9 JUILLET	10h00-16h00 14h00-18h00	Voile Libre Début d'inscription
VENDREDI 10 JUILLET	8h30 – 10h00	Fin d'inscription
	10h45	Réunion des entraîneurs
	11h15	Réunion des barreurs
	13h00	Course d'entraînement
	Dès que possible	1 ^{er} signal d'avertissement
	15h30	Revue de la journée



SAMEDI 11 JUILLET	8h45	Réunion des barreaux
	10h00	1 ^{er} signal d'avertissement
DIMANCHE 12 JUILLET	8h45	Réunion des barreaux
	10h00	1 ^{er} signal d'avertissement
	Dès que possible	Remise des médailles

4.2. Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h00, le dernier jour de la régata.

5. INSTRUCTIONS DE COURSES

Les instructions de course seront disponibles au panneau d'affichage officiel sur <https://www.racingrulesofsailing.org/documents/14311/event?name=try-19-training-regatta-for-youth-2026> ou sur le site internet du YCPC www.pycq.qc.ca.

6. LA COMMUNICATION

- 6.1. Des communications supplémentaires pourront être ajoutées au panneau d'affichage officiel sur <https://www.racingrulesofsailing.org/documents/14311/event?name=try-19-training-regatta-for-youth-2026>
- 6.2. Pendant la course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit pas effectuer de transmissions vocales ou de données et ne doit pas recevoir de communications vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

7. PARCOURS

Les parcours à effectuer seront comme du type au vent-sous-le-vent.

8. CLASSEMENT

- 8.1. Sept (7) courses sont prévues pour chaque classe, à l'exception de la flotte Optimist Verte. Il sera possible d'en faire plus ou moins.
- 8.2. Une course doit être validée pour constituer une série.
- 8.3. Quand moins de cinq courses ont été courues, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses points dans toutes les courses.
- 8.4. Quand cinq courses ou plus ont été courues, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses points dans toutes les courses en retirant son plus mauvais pointage.

9. BATEAUX DE SUPPORT

- 9.1. L'accès au site de régata est interdit pendant une course aux bateaux de support de l'entraîneur et des accompagnateurs à l'exception des entraîneurs de la Flotte Verte.
- 9.2. Les bateaux de support seront identifiés par le nom du bateau ou de l'entraîneur.



10. LOCALISATION DES VOILIERS SUR TERRE ET MISE À L'EAU

- 10.1. Tous les bateaux doivent être localisés à l'aire désignée sur le terrain.
- 10.2. Les remorques doivent être rangées à l'emplacement indiqué dans le stationnement du club.
- 10.3. Les bateaux de soutien doivent accoster selon les instructions du personnel à terre du YCPC.

11. PRIX

Des prix seront accordés pour les trois premières places de chaque classe, à l'exception de la flotte Optimist Verte.

12. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

- 12.1. Les compétiteurs participent à la régata à leur propre risque. Voir règle 3 des Règles de course à la voile : Décision de courir. L'autorité organisatrice et le Yacht Club de Pointe-Claire n'accepteront aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata. Les organisateurs englobent toutes les personnes qui contribuent à l'organisation de l'événement.

13. MÉDIAS ET IMAGES

À la suite de son inscription, le participant à cette régata, cède les droits et la permission pour l'usage et la reproduction de photographies et de vidéos, de lui-même ou de son bateau au cours de cet événement de voile, en vue d'être publiés dans tout média de Web, de journaux, ou de publicité.

13. ASSURANCES

Chaque bateau participant doit être assuré avec une assurance de responsabilité civile valide ayant une couverture minimale de 500 000 \$ par incident ou l'équivalent. L'organisation n'accepte aucune responsabilité de vérifier que le participant est bien assuré.

14. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Veuillez contacter le bureau du YCPC pour vous renseigner sur les hébergements.

Directeur de la régata : George Stedman

Organisation de la régata : Yacht Club de Pointe-Claire, 1 Cartier, Pointe-Claire, 514-695-2441, pcycoffice@pcyc.qc.ca

Autres informations : Les entraîneurs accompagnant les athlètes doivent obligatoirement détenir leur certification FVQ/Voile Canada valide et à jour.

Tous les efforts seront déployés pour organiser une régata PROPRE, conformément à l'organisation Sailorsforthesea "20 meilleures pratiques". L'élimination du plastique à usage unique (bouteilles d'eau, emballages alimentaires, etc.) et le tri / l'élimination appropriée des déchets sont deux pratiques importantes.



MERCI A NOS COMMANDITAIRES



Teak & Specialties



DÉCLARATION PARENT/TUTEUR/LOCO PARENTIS

Ce formulaire est obligatoire pour tous les athlètes de moins de 18 ans. Il doit être signé par le parent/tuteur et la personne agissante in loco parentis et envoyé par courrier électronique à YCPC

Nom du concurrent : _____

Classe : _____ Numéro de voile : _____

Nom du Parent au Tuteur : _____ Téléphone: _____

Adresse : _____

Déclaration du parent/tuteur/loco Parentis :

Je confirme que je suis le tuteur légal de ce concurrent ou que le tuteur légal m'a chargé d'exercer in loco parentis. J'accepte la clause de non-responsabilité ci-dessous, qui exclut le droit de ladite personne à charge de réclamer une indemnisation dans certaines circonstances. Je confirme que ladite personne à charge est compétente pour participer.

Pendant l'événement (cochez la case ci-dessous) :

- (1) Je serai responsable de ma personne à charge tout au long de l'événement, et pendant le temps que ma personne à charge sera à flot, je serai disponible sur le lieu de l'événement.
- (2) La personne nommée ci-dessous, qui a accepté d'agir in loco parentis, sera responsable de ladite personne à charge pendant toute la durée de l'événement. Pendant le temps que cette personne à charge est à flot, elle sera disponible sur le lieu de l'événement.

Clause de non-responsabilité : Les athlètes sont entièrement responsables de leur propre sécurité, qu'elle soit à flot ou à terre, et rien ne réduit cette responsabilité. C'est aux athlètes de décider si leur bateau est apte à naviguer dans les conditions dans lesquelles il se trouvera. En mettant à l'eau ou en prenant la mer, les athlètes confirment que le bateau est adapté à ces conditions et qu'ils sont compétents pour y naviguer et y concourir. Rien de ce qui est fait par les organisateurs ne peut réduire la responsabilité des propriétaires et/ou des athlètes, ni rendre les organisateurs responsables de toute perte, dommage, décès ou blessure corporelle, quelle qu'en soit la cause, du fait de la participation du bateau à la course. « Les organisateurs » englobe tous ceux qui contribuent à l'organisation de l'événement. La mise à disposition de canots de secours ne dégage pas les propriétaires et les athlètes de leurs responsabilités.

Personne responsable du concurrent à l'événement :

(Boîte 1) Nom du parent/tuteur : _____
Signature

(Boîte 2) Personne nommée in loco parentis : _____
S'il vous plaît imprimer

Téléphone/portable de contact in loco parentis : _____

Signature du Parent/Tuteur/Loco Parentis : _____
Signature

